



**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires**

OBJET : Aménagement de voirie : zone Horizon / parc d'activités des Estuaires

EXPOSE

La Communauté de Communes, compétente en matière de développement économique, s'est engagée dans la requalification des voiries et travaux d'aménagement de ses deux principales zones d'activités, qui accueillent globalement 4 000 salariés, la zone Horizon située à Châteaubriant et le Parc des Estuaires à Derval.

Parc d'Activités des Estuaires

Créé en 1989, le Parc des Estuaires, dispose d'une surface totale de 107 ha décomposée en deux espaces (Echos et Mortier). Il accueille 60 entreprises et 600 emplois.

Son emplacement géographique lui confère une place stratégique favorable au développement d'une filière logistique, en bordure de la RN 137 et à seulement 25 minutes des métropoles de Nantes et de Rennes.

Le Parc d'Activités bénéficie d'un échangeur permettant un accès direct à la RN 137.

Ces caractéristiques ont ainsi favorisé son développement et l'implantation de nouvelles entreprises. La zone va ainsi accueillir dans les prochains mois sur l'espace des Echos une plateforme logistique de 63 000 m².

Ces installations sont génératrices de circulation de poids lourds impactant le trafic routier local. Afin d'éviter l'entrée du bourg et limiter les nuisances associées, l'accès principal à l'espace des Echos doit se faire via le chemin rural n°229 longeant la RN 137, non dimensionnée pour accueillir le flux prévisionnel de poids lourds en toute sécurité.

De plus, le flux principal de poids lourds devra tourner à gauche depuis la RD 537 en sortie de l'échangeur de la RN 137 à hauteur de Derval se situant au Sud du Parc. Les conditions de sécurité de ce croisement ne sont pas optimales en raison de la présence d'un virage.

Afin de définir la nature et la faisabilité des aménagements à réaliser, des premières esquisses et une étude trafic ont été réalisées et soumises au Conseil Départemental qui a validé le principe de la réalisation d'un ouvrage de type giratoire sur la RD 537.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au bureau d'études TECAM.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 569 750 € HT, honoraires et études comprises.

Le plan de financement prévisionnel pourrait se présenter ainsi que suit :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux de voirie	1 500 000,00	Etat	120 000,00
Maîtrise d'œuvre	69 750,00	Fonds Vert	120 000,00
		<i>Total subventions</i>	240 000,00
		Financement CCCD	1 329 750,00
TOTAL	1 569 750,00	TOTAL	1 569 750,00

Le démarrage des travaux est prévu en juin 2024 au plus tard.

Zone d'activités Horizon

La zone d'activités Horizon s'étend au sud-ouest de la ville de Châteaubriant sur 190 ha. Cette zone constitue le principal pôle économique et d'emplois de la Communauté de Communes, tournée vers l'industrie, l'artisanat et le commerce. Elle est localisée le long de la route de Saint-Nazaire (RD 771), entre la voie ferrée et la rocade sud. La voirie principale de cette zone, la rue du Général Patton, constituait à l'origine un tronçon de l'axe routier Laval-Saint-Nazaire jusqu'à l'ouverture de la rocade sud de Châteaubriant en novembre 2010.

La zone est devenue la seconde zone la plus importante de Loire-Atlantique par sa superficie. Elle est composée de plus de 170 entreprises industrielles, artisanales, et commerciales, représentant 3 400 emplois soit 21% de l'emploi total du territoire intercommunal.

Un maillage de 15 rues principales assure sa desserte et son attractivité. La zone accueille en effet des salariés des principales entreprises provenant de plus de 261 communes différentes.

Cette zone d'activités s'est donc beaucoup développée depuis sa création avec comme corollaire une imperméabilisation des sols. Par ailleurs, la ville de Châteaubriant a connu un épisode météorologique exceptionnel en 2018 avec des pluies intenses générant des inondations, notamment sur la zone Horizon.

Des aménagements et travaux ont ainsi été réalisés au cours des dernières années sur la zone avec notamment la création de deux bassins de rétention des eaux en 2018 (rue Wilson) et 2022 (rue Lincoln).

La Communauté de Communes souhaite ainsi poursuivre la requalification de cette zone, dans une approche durable, intégrant la renaturation des espaces, une gestion intégrée des eaux et le développement des mobilités douces :

- Requalifier les voies de circulations,
- Développer le maillage de liaisons douces en créant des espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes,
- Améliorer le traitement urbain et paysager des espaces publics,

- Créer un environnement de qualité favorable à une véritable intégration au tissu urbain voisin,
- Améliorer la sécurité de ses usagers aussi bien salariés que clients,
- Répondre aux exigences du PLU et du PGD de la ville et de la Communauté de Communes en matière d'accessibilité pour tous : cette zone doit être aisément accessible par tous et par tous les modes de déplacements (liaisons douces à conforter ou à créer, desserte par les transports en commun à favoriser),
- Améliorer par des aménagements appropriés le fonctionnement hydraulique global de la zone,
- Réduire l'imperméabilisation et l'artificialisation des espaces publics existants (aménagements paysagers, stationnements enherbés, noues, ...).

La première rue programmée serait la rue Kennedy, composée d'un linéaire de 700 mètres. 41 arbres de haute tige seraient implantés avec plus de 1 600 m² de bandes végétalisées composées d'arbustes et de vivaces. Un effacement des réseaux électriques, de télécommunication et des éclairages publics serait également réalisé pour mieux maîtriser les consommations d'énergie et ainsi répondre aux enjeux économiques et environnementaux.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 409 267 € HT, honoraires et études comprises.

Le plan de financement prévisionnel pourrait se présenter ainsi :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux réhabilitation	1 387 767,00	Etat	120 000,00
Maîtrise d'œuvre	21 500,00	Fonds Vert	120 276,59
		<i>Total subventions</i>	240 276,59
		Financement CCCD	1 168 990,41
TOTAL	1 409 267,00	TOTAL	1 409 267,00

La programmation des travaux est prévue début 2024 pour une livraison au plus tard à la fin de l'année.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 26 septembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la requalification de la zone Horizon, ainsi que les travaux d'aménagement de voirie du parc des Estuaires à Derval,
- de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du la DETR/DSIL, du Fonds Vert pour ces projets,
- d'autoriser le lancement des consultations nécessaires à la réalisation de ces travaux,

- de déléguer au bureau communautaire le soin de procéder à tout ajustement du plan de financement si nécessaire,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer les marchés de travaux et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi que toutes décisions ou modifications y étant relatives.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 12 octobre 2023

Le secrétaire de séance

François-Xavier LE HECHO

Le Président

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20231013-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-10-2023

Publication le : 13-10-2023

Conseil Communautaire du 1



Le Président,

Alain HUNAUT